

Rôle de la séance publique du 23/05/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2402717 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur K'PITAL CABINET FIDAL (VANNES)
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de la SARL K'PITAL contre le jugement n° 2203387 du 10 juillet 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre des années 2017 et 2018, ainsi que des pénalités correspondantes.

02) N° 2402718 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur K'PITAL CABINET FIDAL (VANNES)
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de la SARL K'PITAL contre le jugement n° 2301465 du 10 juillet 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre de l'année 2019, ainsi que des pénalités correspondantes.

03) N° 2402724 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. G Ali CABINET FIDAL (VANNES)
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de M. Ali G contre le jugement n° 2301467 du 10 juillet 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il rejette sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de contributions sociales auxquelles il a été assujetti au titre de l'année 2019, ainsi que des pénalités correspondantes.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

04) N° 2402725

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. O Amor CABINET FIDAL (VANNES)
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de M. Amor O contre le jugement n° 2301469 du 10 juillet 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il rejette sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de contributions sociales auxquelles il a été assujéti au titre de l'année 2019, ainsi que des pénalités correspondantes.

05) N° 2402727

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. M Abdelkader CABINET FIDAL (VANNES)
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de M. Abdelkader M contre le jugement n° 2301468 du 10 juillet 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il rejette sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de contributions sociales auxquelles il a été assujéti au titre de l'année 2019, ainsi que des pénalités correspondantes.

06) N° 2402445

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. D Ibrahima Me DESFRANCOIS
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Ibrahima D demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400655 du 19 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 janvier 2024 du préfet de la Loire-Atlantique portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

07) N° 2402917

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. B Arshaluys SELARL R & P AVOCATS
OLIVIER RENARD
Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

M. Arshaluys B demande à la cour d'annuler le jugement n° 2309178 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 décembre 2022 du préfet de la Vendée portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi, et l'a astreint à se présenter au bureau des étrangers de la même préfecture, le deuxième mardi suivant la notification de l'arrêté afin de lui indiquer les diligences pour la préparation de son départ.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

08) N° 2403332 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur Mme K Grâce Emmanuelle

Me LEROY

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2402681 du 31 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 23 janvier 2024 concernant Mme Grâce Emmanuelle K , portant sur l'obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi, l'a astreinte à se présenter une fois par semaine, le mercredi à 09H30, au service des étrangers de la préfecture de la Sarthe.

09) N° 2403631 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
 ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur M. N Joel Darel

POWER PENNY

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2315859 du 5 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 27 juillet 2023 concernant Monsieur Joel Darel N , portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

10) N° 2403635 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
 ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur Mme S Emma

Le préfet de la Loire Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401962 du 19 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 28 septembre 2023 portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi pour Mme Emma S épouse V .

N° 25/175

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 23/05/2025 à 11h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

Demandeur	ASSOCIATION DEFENSE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD SARTHE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	ASSOCIATION SITES & MONUMENTS (SPPEF)	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	B Valérie	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	B Isabelle	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	B Didier	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	B Lionel	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	B Claire	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C Kévin	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D Amandine	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C Baptiste	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	C Aurore	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C Jean-Luc	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	C Danièle	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C Michael	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	D Guillaume	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D Christèle	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	D Régis	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	EARL DES JEUNOIRES	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES

Demandeur	Mme	F	Jacqueline	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	Christophe	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	H	Stéphanie	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	L	Jean-Michel	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	Chantal	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	Hélène	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	C	Mélanie	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	L	Patrick	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	Marie-Françoise	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	L	Stefaan	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	An	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	R	Alice	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	J	Bleuñvenn	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	S	Gisèle	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	T	Carole	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	V	Arnault	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE SOCIETE FERME EOLIENNE LE MORTIER JUMEAU			Me FAZIO

l'ASSOCIATION DEFENSE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD SARTHE et autres contre l'arrêté préfectoral N°DCPPAT 2024-0049 du 02.04.2024 autorisant la société FERME EOLIENNE LE MORTIER JUMEAU à exploiter un parc éolien constitué de 2 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, sur le territoire des communes de Moitron sur-Sarthe et Saint-Christophe-du-Jambet (72).

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

09) N° 2500921 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Défendeur M. T Mouhamadou

Me DAHANI

Le préfet de la Seine-Saint-Denis demande à la cour d'annuler le jugement n° 2406753 du 28 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 4 mai 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et l'interdiction de retour sur le territoire français pendant vingt-quatre mois pris à l'encontre de M. Mouhamadou T .

10) N° 2500922 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Défendeur M. T Mouhamadou

Me DAHANI

Le préfet de la Seine-Saint-Denis demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2406753 du 28 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 4 mai 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et l'interdiction de retour sur le territoire français pendant vingt-quatre mois pris à l'encontre de M. Mouhamadou T .

11) N° 2500928 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. M HEMZA

YARROUDH-FEURION

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

M. Hemza M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2409274 du 27 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté partiellement sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 juin 2024 du préfet de la Vendée portant obligation de quitter le territoire français sans délai et fixant le pays de renvoi et lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans.

12) N° 2500989 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. M Hemza

YARROUDH-FEURION

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

M. Hemza M demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2409274 du 27 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté partiellement sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 juin 2024 du préfet de la Vendée portant obligation de quitter le territoire français sans délai et fixant le pays de renvoi.